



DÉFENDRE NOS LIBERTÉS

Le résultat des élections européennes et la décision d'Emmanuel Macron d'en appeler de nouveau aux électeurs risquent de précipiter le pays dans les bras de l'extrême droite. **Même en Bretagne, le Rassemblement national est arrivé en tête dans une grande majorité de communes**, montrant à la fois la colère et l'ignorance d'une grande partie des électeurs sur ce que représenterait véritablement l'exercice du pouvoir d'une majorité RN. **La responsabilité d'Emmanuel Macron est immense** tant il a érigé l'extrême droite en adversaire pour accéder et se maintenir au pouvoir tout en reprenant des pans entiers de son programme.

Dans le domaine éducatif, le tri social mis en œuvre à travers le « choc des savoirs » n'est qu'un des aspects du programme du RN pour l'école qui passe par une « restauration de l'autorité », un « recentrage sur les fondamentaux » aux dépens des autres enseignements, une mise au pas des personnels « *fidèles exécutants de programmes politiques* » et une augmentation de leur temps de travail.

L'ensemble des agents publics qui resteraient fonctionnaires seraient soumis à une exigence de « *neutralité absolue* » et les droits syndicaux menacés. Au vu de la manière dont les autorités académiques appliquent sans scrupule les orientations politiques des gouvernements en place, on ne peut pas compter sur elles pour opposer beaucoup de résistance à la mise en œuvre d'un programme nationaliste.

L'heure est grave, plus que jamais ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont menacés à court terme. Sous couvert de « *restauration* », l'école publique et ses personnels accusés de « *diffuser une idéologie délétère* » seront les premières cibles d'une majorité RN.

Il nous revient de tout faire pour empêcher son accession au pouvoir et défendre les valeurs républicaines qui figurent au fronton de nos établissements.

MATTHIEU MAHÉO
secrétaire général du SNES-FSU Bretagne
Rennes, 12 juin 2024



LE SNES-FSU AGIT POUR VOTRE CARRIÈRE !

Tout au long du 3^e trimestre, le SNES Bretagne est intervenu auprès du rectorat pour défendre le droit à la carrière des collègues.

Refus de temps partiel

Alors que le rectorat avait dans un premier temps opposé des refus aux demandes de temps partiel annualisé, la section académique a accompagné les collègues dans la formulation de leurs recours gracieux et obtenu que l'ensemble des situations soient réexaminées. Après avoir obtenu satisfaction pour une partie d'entre eux, nous allons continuer à défendre le droit des collègues à bénéficier de cette possibilité. Une CAPA se tiendra pour la première fois cette année dans l'académie spécialement pour étudier les refus qui ont été maintenus. Le SNES-FSU y défendra tous les collègues.

Classe exceptionnelle

Du côté de l'avancement de carrière, nous avons porté auprès du rectorat et des corps d'inspection la nécessité de

prendre en compte, pour l'accès à la classe exceptionnelle, la situation des collègues les plus avancé-es dans la carrière et de celles et ceux qui étaient auparavant éligibles au vivier 1. Nous avons insisté sur l'absence de contingentement des avis « très favorable » et sur l'importance de faire primer des règles objectives de départage entre les collègues. Les avis formulés par les évaluateurs sont consultables depuis le 14 juin pour une publication prévue des tableaux d'avancement le 12 juillet prochain.

Résultats de l'intra et recours

Depuis le 11 juin, les collègues qui ont participé au mouvement intra-académique connaissent le résultat de leur demande de mutation.

Le SNES-FSU accompagne les collègues qui ont formulé un recours car n'ayant pas obtenu de mutation ou ayant été affecté-es hors de leurs vœux. Si vous êtes dans cette situation formulez votre recours sur Colibri et prenez rapidement contact avec la section académique.

■ KEVIN HÉDÉ

Les Psy-ÉN mobilisé-es

Les Psy-ÉN et DCIO étaient fortement mobilisé-es le 6 juin en Bretagne et à Paris pour la manifestation nationale, afin de défendre leur statut et leurs missions. Le 20 mars, le Sénat a voté pour le transfert aux départements volontaires d'un service de santé scolaire incluant les Psy-ÉN. Ce projet devait être examiné en juin par l'Assemblée nationale (projet de loi GATEL). L'adoption de ce projet marquerait la fin du corps unique des Psy-ÉN. Le SNES et la FSU s'opposent à la réécriture des missions des Psy-ÉN proposée par l'IGESR et le projet de loi pour créer un ordre des psychologues, qui était soutenu par des députés Renaissance. — Solenne OGIER

Stage d'automne de la FSU

Fortes, fières et radicales : luttes féministes d'hier et d'aujourd'hui

Partant d'une analyse des luttes féministes passées et actuelles, cette journée de réflexion aura pour finalité d'éclairer les concepts et les débats actuels du ou des féminismes, mais aussi d'analyser les batailles menées par notre fédération et de s'outiller pour celles à venir.

Ce stage de la FSU Bretagne se tiendra le jeudi 10 octobre 2024 à Rennes.

+ d'infos et inscription en ligne :

➤ r.snes.edu/StageFSU



Corrections d'examen : recherche équité désespérément...

Pour faire face aux besoins de correction d'épreuves, la DEC a multiplié les convocations auprès d'une part significative de collègues, avec des situations très disparates selon les disciplines. Le SNES académique est intervenu pour une gestion plus équitable des convocations.

Réforme des concours • ATTENTION DANGER

Le ministère persiste à vouloir imposer son projet de réforme des concours et de la formation initiale des enseignant-es.

Dans ce projet inacceptable, les concours de recrutement des enseignant-es et CPE seraient placés durant l'année de licence 3 et les attendus disciplinaires largement revus à la baisse. Il est prévu que les futur-es étudiant-es s'y préparent dans des modules spécifiques en licence dès la rentrée 2024, mais les universités n'ont reçu aucun cadrage ni financement pour le faire. Outre la déqualification disciplinaire auquel ce projet va conduire, le statut prévu pour les lauréat-es du concours est une entaille dans les règles d'accès à la Fonction publique d'État. Ces dernier-es ne seraient en effet plus fonctionnaires stagiaires à l'obtention des concours, mais devraient au préalable passer par une année d'étudiant stagiaire, gratifiée 900 € par mois, à effectuer dans une académie potentiellement différente de celle du



Le gouvernement en surcis veut imposer une réforme qui déqualifierait nos métiers.

concours. Autrement dit, le ministère invente un statut dérogatoire pour les futur-es enseignant-es afin de leur imposer des devoirs, tout en leur refusant les droits associés au statut de fonctionnaire, et notamment celui d'une rémunération décente. Drôle de façon d'imaginer restaurer l'attractivité du métier !

Pour le SNES-FSU, il est urgent de suspendre cette réforme et de prendre le temps d'une concertation pour envisager une réforme qui relancera réellement l'attractivité du métier.

■ KEVIN HÉDÉ

Le comité social d'administration académique s'est tenu le mardi 11 juin. Il a permis de dresser des bilans et d'interpeller le Recteur pour obtenir des réponses sur les sujets les plus urgents.

« Choc des savoirs »

Dans une déclaration préalable unitaire, l'ensemble des organisations syndicales a interpellé le Recteur pour dénoncer le tri social et lui demander ce qu'il comptait faire pour assurer aux établissements publics les mêmes libertés qu'aux établissements privés dans l'application ou non des mesures "choc des savoirs". Le Recteur n'a pas apporté de réponse puis, relancé par le SNES-FSU, il a affirmé avoir rappelé leurs obligations aux directeurs diocésains et aux chefs d'établissements qui l'écoutent avec « *recueillement* »... Il a cherché à valoriser les réussites de l'enseignement public, mais sans montrer de signes d'un renforcement des contrôles sur le réseau privé catholique. Interrogés sur les votes dans les CA dans le respect du code de l'Éducation, les DASEN présents ont répondu qu'il fallait pour eux respecter non seulement les textes mais « *l'esprit des textes* » qui impose de faire des groupes de niveau. La FSU a dénoncé une application des textes à géométrie variable en fonction des décisions politiques et appelle à se saisir de toutes les possibilités réglementaires d'action dans les CA (voir le mode d'emploi sur notre site académique).

📄 <https://r.snes.edu/ActionCA>

« Pacte » et RCD

Le ministère a tardé à communiquer sur les chiffres du pacte pour tenter de dissimuler l'échec du dispositif. Les chefs d'établissements ont fait signer de nombreux pactes sur des missions parfois très fantaisistes sans toujours tenir compte de la priorité accordée au remplacement de courte durée (RCD). Ainsi dans l'académie, moins d'un tiers de l'enveloppe a été consommée et seuls 11 % des enseignants du second degré ont signé un pacte... mais ont pris souvent plusieurs « briques » (plus de 2 en moyenne). En collège, 36 % des pactes ont été attribués pour « *devoirs faits* » et 32 % pour du RCD, en lycée c'est 45 % des pactes pour du RCD et 32% pour des « *projets innovants* »... Le SNES-FSU a rappelé que si le dispositif ne fonctionnait pas c'est qu'il ne s'agissait pas d'une revalorisation, mais d'une forme de « *travailler plus pour gagner plus* ». L'an prochain le dispositif est reconduit, mais avec une dotation initiale en baisse de 60 %.

L'engagement pris par le président Macron de remplacer du jour pour le lendemain les enseignants n'a pas été tenu malgré la pression forte des chefs d'établissements sur le RCD car pour assurer des remplacements... il faut avant tout des remplaçants. Des mesures sont prises pour limiter les absences internes liées aux formations et aux convocations, mais plus de la moitié des absences sont liées à des motifs de santé ou familiaux. Ainsi le taux d'efficacité du remplacement est de 12,5 % alors que l'objectif académique est de

35 %. Le Rectorat indique que les pactes RCD deviendront l'outil principal – voire unique – pour pourvoir les remplacements l'an prochain. Pour ce faire, le ministère a assoupli les règles en rendant la « première brique sécable » soit 625 € pour 9h de RCD... mais l'épisode de « *STOP and GO* » sur les HSE et le Pacte en avril montre que la rémunération de toutes les missions supplémentaires est toujours susceptible d'être suspendue à tout moment...

Le SNU : 1500 € par élève !

Le SNES avait demandé un bilan du SNU et des classes engagées. Mme Coic, en charge du dispositif à la DRAJES, a présenté le bilan pour l'année 2023-2024 en insistant sur la très grande satisfaction des élèves et des personnels impliqués. 1111 jeunes ont participé à des séjours individuels et 617 par le biais des classes engagées qui concernent 28 classes, majoritairement issus de LP. Les séjours pour le mois de juillet sont déjà remplis. Le dispositif concerne donc moins de 5 % d'une classe d'âge mais coûte 2,5 M€. Le Rectorat a reconnu des difficultés dans la mise en œuvre et notamment la difficulté à trouver des lieux d'accueil l'été. Le SNES-FSU a redit son opposition au dispositif en rappelant que ce qui était fait dans ces séjours relevait aussi des missions de l'Éducation nationale et regretté que ces sommes considérables ne profitent pas à tous les élèves. La perspective de « généralisation » rappelée régulièrement n'apparaît ni souhaitable ni même techniquement faisable. Mais le ministère et le Rectorat fixent néanmoins un objectif d'augmentation de 30 % pour l'an prochain. Pour le moment, la période d'inscription pour les « classes engagées » a été prolongée...

Plan Académique de Formation

Le SNES-FSU avait demandé un bilan de la campagne de cette année au vu des changements importants intervenus. La directrice de l'EAF a expliqué que les nouvelles modalités d'inscription et les contraintes posées sur les départs en formation ont eu peu d'incidence. La baisse du nombre de participants – alors que l'année scolaire n'est pas terminée – n'est que de 10 %, mais le taux de présence baisse tout de même de 15 points, sans distinction entre les femmes et les hommes. Mme Dappoigny a présenté les axes retenus pour l'an prochain et sa volonté de répondre au mieux aux demandes des enseignants, suite à l'enquête qui avait été menée en fin d'année, précisant que 40 % des formations ont une entrée disciplinaire. Très peu de formations sont prévues lors des congés scolaires, mais le Rectorat confirme l'objectif de 100 % de formations « *hors temps de face-à-face pédagogique* » pour ne pas générer des absences. Mais on peut noter que cette préoccupation a sauté facilement lorsqu'il a fallu proposer en urgence des formations aux collègues de Lettres et de Mathématiques au « *choc des savoirs* » en collège...

■ MATTHIEU MAHÉO

"Choc des savoirs" • **NOUS NE TRIERONS PAS LES ÉLÈVES !**

Les mobilisations contre le choc des savoirs continuent et se sont amplifiées dans les collèges bretons.

Des heures d'information syndicale aux réunions publiques, des rassemblements devant les établissements aux chaînes humaines entre collèges et écoles, les moyens d'action sont variés pour informer et mobiliser la profession et les parents d'élèves.

Des actions multiples pour mener la bataille

Dans les quatre départements, des assemblées générales, des tractages, des opérations « collège vide », des manifestations rassemblant enseignants et familles ont eu lieu la semaine du 21 au samedi 25 mai, pour lutter contre le choc des savoirs. Des rassemblements se sont aussi tenus devant les établissements où se déroulaient les réunions institutionnelles pour la « formation » des enseignant·e·s de français et de maths. Des prises de parole groupées ont permis de porter l'opposition des collègues à ces mesures de tri social. Le Snes-FSU soutient et accompagne les établissements dans leur lutte contre cette réforme délétère.

Agir en C.A. contre les groupes de niveau !

Les directions ne font généralement plus voter la répartition de la DHG en février. De nombreux élus enseignants et parents ont déjà convoqué un CA extraordinaire sur un ordre du jour déterminé par eux, pour préparer la rentrée. Des vœux et motions ont été votés sur le principe de l'obligation de groupes et classes hétérogènes. Lorsque les CA font voter la DGH en juin, les collègues peuvent décider de la constitution de groupes hétérogènes, avec le même nombre d'élèves par classe ainsi que de la constitution des groupes en français et en mathématiques répondant aux



Enseignant·es et parents mobilisés dans le Morbihan le 14 mai pour dénoncer les mesures du "choc des savoirs" et refuser le tri social qui en découle.

besoins identifiés par les professeur·es. Que la DHG ait été adoptée ou rejetée par le CA, les décisions adoptées en CA avant la rentrée de septembre s'imposent aux chefs d'établissement dans l'organisation des enseignements.

Et dans les semaines à venir...

Des chef·fes d'établissement attendent la décision du Conseil d'État, suite au recours déposé contre le "choc des savoirs", avant de se projeter sur une répartition des moyens dans une situation de plus en plus tendue en collège. Le réseau privé, bien présent en Bretagne, affirme qu'il ne mettra pas en place de groupes de niveau sans moyen complémentaire. Si l'abandon de la réforme n'était pas actée dans les prochaines semaines, au vu de l'actualité, sa mise en œuvre ne saurait en aucun cas être différente entre le réseau public et le réseau privé.

Le SNES-FSU ne désarme pas et continue de lutter pour une école émancipatrice et l'avenir de l'école publique !

■ **FABIENNE STÉPHAN**

Démocratie interne • **DÉPOUILLEMENT EN COURS !**

Au moment où nous bouclons cette publication, le dépouillement des élections internes du SNES-FSU est en cours dans nos locaux rue Saint-Hélier. Vous trouverez les résultats des différents scrutins, ainsi que vos élu·es à la Commission Administrative Académique, sur notre site.

■ r.snes.edu/Elections24



**Les militant·es
du SNES-FSU
Bretagne vous
souhaitent de
très belles
vacances
reposantes !**



Le secrétariat académique appelle la profession à ne porter aucune voix sur les candidat·es et partis dont les projets et méthodes politiques portent atteinte aux droits humains et sociaux !

Publication de la section académique de Rennes du Syndicat National des Enseignements du Second degré

SNES-FSU Bretagne – 6 rue Saint-Hélier 35000 Rennes • Tél. 02.99.84.37.00 • Mail : s3ren@snes.edu • Site : rennes.snes.edu

Rédacteur en chef / Réalisation : Joël MARITEAU – Directeur des publications : Matthieu MAHÉO – N° de CPPAP : 1125 S 05594

Impression : Chat Noir Impression – 1 rue de la Jaunais de Mivoie - ZA Mivoie-Le Vallon, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande • Tél. 02.99.35.56.10

Publication conçue, rédigée et mise en page sur logiciels libres par les militant·es du SNES-FSU Bretagne – Imprimé sur le papier certifié développement durable

